



**LISTE DES DELIBERATIONS
EXAMINEES A LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE VOUDENAY
Mardi 28 mai 2024
à 19 heures 00 à la salle de
LA MAIRIE, 6 rue de la croix de Pierre,
hameau VISCOLON 21230 VOUDENAY**

Présents : BOËZ Joëlle, GUILLAUMOT Thierry, GENEST Bernard, GEY Emmanuel, HOFMANN Albert, DECHAUME Alain, VINCENT David, LASSALLE Romain, BARROSO Marie Hélène,

Absents excusés : MIMEUR Patrice, PACAUT-MIMEUR Marine

Secrétaire de séance : LASSALLE Romain a été désigné secrétaire de séance

Date de la convocation le 17 mai 2024

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers absents : 2

Nombre de conseillers absents ayant donnés pouvoirs : 0

Quorum 5

Séance ouverte à 19 heures 00 minutes

Demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour l'adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO) - Accord de tous

ORDRE DU JOUR :

Participation citoyenne

Présentation par la gendarmerie d'ARNAY LE DUC du dispositif « participation citoyenne » encourageant la population à adopter une attitude solidaire et vigilante.

Le conseil Municipal approuve et décide d'adhérer au dispositif « participation citoyenne ». Une convention sera signée entre la gendarmerie et la Préfecture et la commune.

La population sera invitée à participer à une réunion publique prochainement organisée avec la gendarmerie à la Salle des Fêtes de VOUDENAY.

1. Approbation de la réunion du 26 Mars 2024

2. Devis de l'entreprise NOBLET

Le Conseil Municipal décide de réaliser des travaux dans divers lieux sur la commune. L'entreprise NOBLET est retenue pour un montant HT de 11 803.50 €

3. ONF : Estimation des arbres menaçant au-dessus prairie parcelle 406 (ancienne ferme DEMIZIEUX)

L'ONF a fait une estimation des arbres. Le volume estimé approximativement : 30 m³

Compte-tenu du faible volume et des conditions d'exploitation assez difficiles

Il est possible que pour l'exploitation de ce chantier la commune doive déboursier environ 300 €.

L'agent de l'ONF espère que cela puisse aboutir à une opération blanche, mais ce n'est pas garanti.

4. Délibération finale à la suite de la consultation des habitants du 16 avril au 23 avril 2024 à 19 heures – aucune remarque n'a été formulée « Zone d'accélération pour le développement des énergies renouvelables »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
CERTIFIE qu'aucune remarque n'a été formulée lors de la consultation du la consultation des habitants du 16 avril au 23 avril 2024 à 19 heures

IDENTIFIE (par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) les zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables (ZAER) ainsi que leurs ouvrages

- Zone 1 – Hameau de SIVRY – filière photovoltaïque en toiture
- Zone 2 – Hameau de VISCOLON - filière photovoltaïque en toiture -
- Zone 3 – Parking VOUDENAY L'EGLISE
- Zone 4 – Parking VISCOLON MAIRIE

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

- au Secrétaire général, référent préfectoral unique de la Côte-d'Or,
- à la Communauté de Communes du Pays d'Arnay Liernais

5. Tour de garde pour les élections des représentants au parlement européen

6. Adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO)

Le Conseil Municipal,

- Approuve l'adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département pour un montant de 100 € par an, pour 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Autorise le Maire à signer les documents afférents à cette adhésion.

7. Informations et questions diverses

↳ VENTE du lave -vaisselle fixe le prix à 1500.00 € - Toute personne intéressée peut prendre contact avec Marie Hélène BARROSO.

Ayant épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire a déclaré la séance close à 22 heures 30 minutes.

Pour extrait en mairie le 28 mai 2024.

Le Maire, Joëlle BOËZ

Le secrétaire de séance,

